

**NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS ET DU
BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE**

I – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : analyse du budget primitif 2024

En 2024, la masse budgétaire globale du budget général s'élève à **352 771.78 €** (au lieu de 306 645.30 € en 2023), et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 345 121.38 €
- Section d'investissement : 7 650.40 €

Au sein de ces sections, il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif au niveau de la trésorerie communale ;
- Les dépenses et recettes d'ordre, qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

Le budget primitif se caractérise par

- Une section de fonctionnement 2024 (**345 121.38 €**) en hausse par rapport à 2023 où elle s'élevait à 299 169.32 €,
- Une section d'investissement 2024 (**7 650.40 €**) quasi identique par rapport à 2023 où elle s'établissait à 7 475.98 €.

A – Évolution des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
11 – Charges à caractère général	59 799.32 €	113 607.38 €
12 – Charges de personnel	85 370.00 €	96 840.00 €
65 – Autres charges de gestion	150 000.00 €	128 502.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	295 369.32 €	339 149.38 €

0.23 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	3 800.00 €	5 972.00 €
B = <u>Total dépenses d'ordre</u>	3 800.00 €	5 972.00 €
C = <u>Total des dépenses de l'exercice</u>	299 169.32 €	345 121.38 €

- **Chapitre 11 : des charges de fonctionnement en augmentation (+ 53 808.06 €)** par rapport au BP 2023 s'expliquant principalement par la mise en place d'un nouveau projet de voyage pour les personnes âgées (+ 35 000.00€), mais aussi par la réalisation d'un diagnostic de territoire (+ 16 000€) ;
- **Chapitre 12** : des prévisions de charges de personnel 2023 en hausse (+ 11 110.00 €) par rapport au prévisionnel 2023, pour tenir compte d'une éventuelle évolution des charges concernant les agents comme l'évolution du point d'indice ainsi que du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;
- **Chapitre 65 : forte diminution de ce chapitre de dépenses (- 21 498.00 €)**, résultant des mouvements budgétaires suivants :
 - o Une subvention du C.C.A.S. pour financer l'équilibre du budget annexe de la résidence autonomie, en baisse (- 19 000.00€) ;
 - o Un ajustement de la prévision 2024 concernant les dépenses prévues pour les bons d'achat destinés aux seniors (- 2 500.00 €) ;
- **Chapitre 042** : une dotation aux amortissements en hausse, pour ajuster la prévision 2024 à l'amortissement des nouvelles immobilisations réalisées en 2023 ;

B – Évolution des recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
013 – Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €
70 – Prestations de services	58 500.00 €	89 777.00 €
74 – Participations	185 000.00 €	185 000.00 €
75 – Autres produits	40 050.00 €	40 500.00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
A = <u>Total recettes réelles</u>	283 550.00 €	315.277.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total recettes d'ordre</u>	0.00 €	0.00 €

C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	283 550.00 €	315 277.00 €
Reprise excédent N-1	15 619.32 €	29 844.38 €
D = Total des recettes de l'exercice	299 162.32 €	345 121.38 €

- **Chapitre 70** : des produits de service en hausse s'expliquant par la prise en compte de l'encaissement du projet de voyage pour les personnes âgées ;
- **Chapitre 74** : maintien du montant de la subvention versée par le budget de la commune au budget du C.C.A.S., liée au besoin de financer l'équilibre du budget C.C.A.S. et du budget annexe de la Résidence autonomie. En effet, l'équilibre de ces budgets est assuré par une subvention de fonctionnement versée ensuite en partie par le budget principal du C.C.A.S. à la Résidence autonomie (cf. chapitre 65 de la section « Dépenses de fonctionnement ») ;
- **Chapitre 75** : légère augmentation des recettes provenant de l'encaissement des loyers des logements de l'allée des Sœurs franciscaines et des remboursements des tickets services non distribués (40 500.00 € au lieu de 40 050.00 € en 2023) ;
- **Reprise de l'excédent N-1** : excédent de fonctionnement 2023 reporté au BP 2024, en augmentation (+ 14 225.06 €) lié à des dépenses non réalisées et à des recettes supplémentaires au prévisionnel 2023.

C – Évolution des dépenses d'investissement de l'exercice 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – Dépenses nouvelles d'équipement	6 475.98 €	6 650.40 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	1 000.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	7 475.98€	7 650.40 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	0.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	0.00 €	0.00 €
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	7 475.98 €	7 650.40 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	7 475.98 €	7 650.40 €

- **Chapitres 20+21+23** : des dépenses d'équipement en légère hausse par rapport à 2023 permettant de couvrir les dépenses liées à des travaux dans un logement situé allée des sœurs franciscaines ;
- **Chapitres 16** : prévision 2024 identique pour le remboursement des cautions des locataires quittant leurs logements ;
- **D 001 - Solde d'exécution négatif reporté** : Pas de déficit antérieur d'investissement à reporter.

D – Évolution des recettes d'investissement de l'exercice 2024 par rapport à celles de l'exercice 2023.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €	0.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	300.00 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	300.00 €	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	0.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	3 800.00 €	5 972.00.00 €
B = Total recettes d'ordre	3 800.00 €	5 972.00 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	4 100.00 €	5 972.00 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
E = Solde d'exécution positif reporté	3 375.98 €	1 678.40 €

- **Chapitre 10** : Pas d'excédent de fonctionnement capitalisé, s'expliquant par l'absence de besoin de financement de la section d'investissement ;
- **Chapitre 165** : Pas d'encaissement de caution prévu pour 2024 ;
- **Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** : inexistant puisque le résultat de clôture de la section d'investissement est positif en 2023 (+ 1 678.40 €) et que celui-ci suffit à la section pour financer la section d'investissement ;
- **Chapitre 040** : une dotation aux amortissements en hausse, pour ajuster la prévision 2024 à l'amortissement des nouvelles immobilisations réalisées en 2023 ;
- **R 001** : un résultat de clôture 2023 reporté au BP 2024 excédentaire en investissement (1 678.40 €), en baisse du fait d'un déficit des réalisations des recettes 2023 d'un montant de 1 697.58 € (les dépenses réalisées en 2023 plus élevées (5 311.05€) que les recettes réalisées en 2023 (3 613.47€) auquel l'excédent de 2022 a été reporté (+3 375.98€).

II – BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE » : analyse du budget primitif 2024

Pour l'année 2024, le budget primitif « Résidence Autonomie » s'élève à la somme de **447 018 .68 €** (au lieu de 440 443.15 € en 2023) et se répartit ainsi :

- Section de fonctionnement : 407 304.02 € (au lieu de 402 270.34 € en 2023).
- Section d'investissement : 39 714.66 € (au lieu de 38 172.81 € en 2023).

A – Détail des charges d'exploitation 2024 de la résidence autonomie.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
606 – Achats non stockés de matières et fournitures	111 300.00 €	107 800.00 €
6112 – Prestations à caractère médico-social	45 300.00 €	47 000.00 €
626 – Frais postaux et de télécommunication	1 100.00 €	1 100.00 €
TOTAL GROUPE 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	157 700.00 €	155 900.00 €
621 – Personnel extérieur à l'établissement	60 100.00 €	60 163.43 €
622 – Rémunérations d'intermédiaires	100.00 €	100.00 €
TOTAL GROUPE 2 - Dépenses afférentes au personnel	61 200.00 €	60 163.43 €
6132 – Locations immobilières	152 854.98 €	163 000.00 €
6135 – Locations mobilières	0.00 €	0.00 €
6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers	25 000.00 €	24 000.00 €
6156 - Maintenance	1 900.00 €	1 900.00 €
616 – Primes assurances	0.00 €	0.00 €
618 - Divers	120.00 €	0.00 €
623 – Information - publications	0.00 €	0.00 €
635 – Autres impôts	0.00 €	0.00 €
654 – Pertes sur créances irrécouvrables	400.00 €	400.00 €
671 – Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100.00 €	100.00 €
6811 – Dotation aux amortissements	3 995.36 €	1 840.59 €
TOTAL GROUPE 3 – Dépenses afférentes à la structure	184 370.34 €	191 240.59 €

TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	402 270.34 €	407 304.02€
D 002 – Déficit de la section d’exploitation reporté	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DÉPENSES D’EXPLOITATION	402 270.34 €	407 304.02 €

- **Des dépenses d’exploitation courante 2024 du groupe I**, en légère baisse, résultant des prévisions budgétaires suivantes :
 - o Chapitre 60 : des crédits 2024 en diminution, résultant de l’ajustement à la baisse des crédits prévus pour l’énergie (- 5 000.00 €) et à la hausse des crédits prévus pour l’eau (+ 1 500.00 €) ;
 - o Chapitre 61 : en légère hausse par rapport aux prévision 2023 s’expliquant par la hausse du nombre de bénéficiaire de la téléassistance de la présence verte ;
 - o Chapitre 62 : identique aux prévision 2023 ;
- **Des dépenses afférentes au personnel 2024 du groupe II**, identique au prévision 2023 ;
- **Des dépenses afférentes à la structure 2024 du groupe III**, en augmentation (6 870.25 €), résultant principalement de la hausse des crédits prévus pour la location immobilières (10 145.02 €) et de la baisse des crédits prévus pour l’entretien des bâtiments (- 1 000.00 €) et pour les dotations aux amortissements (- 2 154.77 €) ;
- **Déficit de fonctionnement 2023 reporté au budget 2024 : inexistant puisque** la clôture de l’exercice budgétaire 2023 s’est traduite par un excédent d’exploitation (+ 41 088.02 €).

B – Détail des produits d’exploitation 2024 de la résidence autonomie.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
734 – Produits à la charge de l’usager	247 000.00 €	255 000.00 €
738 – Produits à la charge d’autres financeurs	7 000.00 €	0.00 €
TOTAL GROUPE 1 – Produits de la tarification	254 000.00 €	255 000.00 €
706- Prestation de service	0.00 €	8 000.00 €
74 – Subventions d’exploitation et participations	121 936.00 €	102 656.00 €
TOTAL GROUPE 2 – Autres produits relatifs à l’exploitation	121 936.00 €	110 656.00 €
TOTAL GROUPE 3 - Produits financiers et non encaissables	560.00 €	560.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES GROUPES 1+2+3	376 496.00 €	366 216.00 €
Excédent de la section d’exploitation reporté	25 774.34 €	41 088.02 €
TOTAL DES RECETTES D’EXPLOITATION	402 270.34 €	407 304.02 €

- **Des produits de la tarification 2024 du groupe I, en hausse**, afin d'affiner la prévision des recettes liés aux loyers ;
- **Des autres produits d'exploitation 2024, du groupe II** en nette diminution et résultant de la diminution de la subvention versée par le budget du C.C.A.S. à la Résidence autonomie (Art 7488) pour équilibrer son budget d'exploitation (- 19 000.00 €) ;
- **Une reprise en 2024 de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2023**, en augmentation du fait que la clôture de l'exercice budgétaire 2023 s'est traduite par un excédent d'exploitation (+ 15 313.68 €) s'ajoutant à l'excédent de l'exercice 2022 de 25 774.34 €.

C – Détail des emplois d'investissement 2024 de la résidence autonomie.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
1392 – Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat	- €	551.29 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 000.00 €	9 000.00 €
20+21 – Immobilisations incorporelles et corporelles	29 172.81 €	30 163.37 €
TOTAL GÉNÉRAL	38 172.81 €	39 714.66 €

- **Des emplois d'investissement 2024** en augmentation (+ 1 001.85 €), résultant d'une augmentation des ressources d'investissement : excédent reporté (+ 37 874.07 €).

D – Détail des ressources d'investissement 2024 de la résidence autonomie.

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2023	BP 2024
10682 – Affectation réserves investissement	0.00 €	0.00 €
10222 - FCTVA	986.20 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €	0.00 €
28 – Dotation aux amortissements	3 995.36 €	1 840.59 €
Total des ressources d'investissement	6 981.56 €	1 840.59 €
R 001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	31 191.25 €	37 874.07 €
TOTAL GÉNÉRAL	38 172.81 €	39 714.66 €

- **Des ressources d'investissement 2024** en baisse (- 5 140.97 €) résultant de la suppression de crédits prévus pour le F.C.T.V.A. et pour les cautions (- 2 986.20 €) et d'un ajustement à la baisse de prévision concernant le amortissements (- 2 154.77 €) ;
- **Un résultat comptable 2023 excédentaire repris au BP 2024** en augmentation par rapport à l'an dernier du fait d'un solde d'exécution excédentaire d'investissement réalisé en 2023 (+ 7 217.46 €) s'ajoutant au solde excédentaire de 2022 (- 30 766.60 €).